

Libellé quittance loyer et compensation travaux

Par AURORA1965, le 05/10/2013 à 12:09

Bonjour,

Je loue ma maison et j'ai octroyé 2 mois gratuits pour des travaux qui seront réalisés par le locataire.

Comment dois-je libellé mes deux premières quittances : Loyer à 0 ou Paiement par compensation ?

merci.

Par alterego, le 05/10/2013 à 12:56

Bonjour,

Avez-vous constaté cette clause de travaux dans le bail ou par tout autre document annexé ?

Exemple "Clause des travaux

Selon convention entre les parties, le locataire exécutera les travaux décrits ci-après :

En conséquence de quoi, le loyer sera gratuit pendant deux mois. A défaut d'exécution, le loyer sera dû".

Les travaux exécutés, vous établissez les deux quittances du montant de la mensualité (loyer et charges) fixée dans le bail et portez la mention "mensualité acquittée par travaux du même montant suivant convention entre les parties".

Il existe bien entendu d'autres formules.

Cordialement

Par AURORA1965, le 06/10/2013 à 19:31

Merci pour votre aide